

L'Église ébranlée : comprendre et agir

Ignace Berten
Bruxelles, 2 et 3 décembre 2019

Il est question de l'Église en crise aujourd'hui. Nous vivons un processus apparemment inexorable de diminution numérique sur un temps plus ou moins long : les paroisses se vident en nombre et en substance, le nombre de prêtres, de religieux et religieuses s'effondre. Nos assemblées sont majoritairement grisonnantes... Il y a là une forme de crise. Mais ce que nous vivons brutalement comme ébranlement relève de tout ce qui se révèle depuis quelques années : dysfonctionnements graves, pratiques criminelles de pédophilie en particulier. Cette crise de l'Église ne nous est pas extérieure : ce n'est pas seulement l'institution. Nous sommes personnellement touchés comme membres de cette Église : elle est de quelque manière notre famille. Nous sommes peut-être pour une part aussi, comme croyants, en crise. Il s'agit de comprendre, de chercher ensemble vers où aller, et de s'interroger sur la question de savoir ce que nous pouvons faire.

Ces révélations provoquent des sentiments d'indignation, de colère, de perte de confiance, de tristesse. Mais se dit aussi la foi et l'espérance malgré tout : l'Église n'est pas que cela, il y des lieux qui sont porteurs pour nous.

1. L'aujourd'hui de l'Église

Que l'Église catholique, notre Église, traverse l'une des crises les plus graves de son histoire, nous en sommes convaincus. Nombre d'analystes disent qu'il s'agit d'une crise au moins aussi grave que celle de la Réforme au 16^e siècle : nombre de prêtres, des évêques, des cardinaux sont directement mis en cause. L'institution a couvert les choses par un trop long silence. Cela nous touche et nous bouscule. Que nous soyons plus ou moins proches de l'Église institution, c'est une certaine image de l'Église qui s'effondre.

Il y a d'abord tout ce qui se révèle et que personne ne pouvait imaginer à ce point : l'ampleur des crimes de pédophilie de la part de prêtres et de religieux¹. Ce sont ces révélations qui ont le plus marqué les croyants. Les premières alertes ont été données au début des années 80 : à Rome on a fait comme si on n'entendait pas. Et à cette époque, il y a eu relativement peu d'échos dans les médias : il semblait que c'était seulement quelques affaires locales. Depuis vingt ans, dans différents pays, la presse s'est emparée de la question, et on n'a plus pu éviter des enquêtes judiciaires et publiques. On pressent bien que dans certains pays les choses ne sont pas encore vraiment apparues au grand jour : en Europe centrale, en Afrique, en Asie. On a accusé la presse de vouloir faire du tort à l'Église. François, par contre, a explicitement remercié la presse pour son travail. Certes, il y a eu chez certains journalistes une intention anticatholique, mais dans

¹ Une question qu'on peut se poser : les pratiques pédophiles de la part de prêtres ne sont évidemment pas un phénomène nouveau. L'ampleur du phénomène est-elle nouvelle ou récente ? Il est sans doute impossible de répondre à cette question : il y a certaines données depuis les années 50, mais avant cela ? L'histoire montre que ces pratiques n'étaient pas absentes, mais il est impossible d'en connaître l'ampleur.

l'ensemble la presse a rendu et continue à rendre un immense service à l'Église : elle l'oblige à la vérité et à un véritable examen de conscience.

Plus récemment, sont apparues au grand jour des pratiques d'abus de pouvoir sur les consciences, en particulier dans certains nouveaux mouvements, pratiques aussi clairement dénoncées par le pape François. Plusieurs nouveaux mouvements qui avaient reçu un grand appui de l'Église, en particulier de Jean-Paul II, sont clairement mis en cause aujourd'hui : Frères et Sœurs de saint Jean, Légionnaires du Christ, Opus Dei, Focolari² ...

Vient s'ajouter l'enquête journalistique sensationnelle de Frédéric Martel, dans *Sodoma*³ : dénonciation des pratiques homosexuelles au sein de la Curie, mais aussi dans certains diocèses et nombre de séminaires, avec surtout les jeux pervers de pouvoir qui y sont liés. On ne peut contester les faits majeurs mis au jour et leur ampleur, même si des nuances sont à apporter. On peut parler de réseaux mafieux et de pratiques courtisanes.

Au mois de mars, le film enquête *Les religieuses abusées : l'autre scandale de l'Église* a bouleversé les esprits. En raison de la grande diffusion de ce reportage sur Arte puis sur la première chaîne en Belgique, pour beaucoup de croyants le choc a été brutal.

Plus récemment encore, la mise au jour de pratiques financières plus que douteuses et du goût démesuré du luxe de la part de cardinaux et d'évêques de haut rang interpelle aussi.

Et on se dit sans doute : et quoi encore ? En finira-t-on avec ces révélations accablantes ?

Il faut ajouter une autre difficulté lourde à porter. François fait tout ce qu'il peut – mais il ne peut pas tout ! – pour affronter avec vérité toutes ces dérives. Mais il fait face à des oppositions de plus en plus brutales, minoritaires sans doute, mais qui se font entendre publiquement. Oppositions qui impliquent des cardinaux de premier rang et nombre d'évêques, entre autres au sein même de la Curie, et qui, directement ou indirectement, l'accusent d'hérésie, de destruction de la foi. Certains expriment la demande publique d'un procès canonique de déclaration d'hérésie en vue d'une déposition... Cette opposition prend plus ou moins ouvertement appui sur le pape émérite Benoît XVI, qui s'était engagé à se retirer dans le silence et la prière, mais s'exprime régulièrement et publiquement, en faisant clairement entendre sa différence par rapport à François, sans jamais cependant le critiquer directement. Et sans doute est-il pour une part instrumentalisé en ce sens. Cela n'aide pas à se situer au sein de l'Église aujourd'hui...

Nombre de croyants se sentent profondément ébranlés. Certains quittent silencieusement et disparaissent. En Allemagne plus de cent mille catholiques par an ont déclaré ces dernières années ne plus payer l'impôt ecclésiastique, ce qui correspond à une déclaration publique de sortie de l'Église. En Italie, où il y a un système un peu analogue, cela s'exprime aussi de plus en plus.

Dans l'évangile de Jean : « À partir de ce moment, beaucoup de ses disciples se retiraient et cessaient de faire route avec lui. Alors Jésus dit aux Douze : “Et vous, n'avez-vous pas

² Cf. *De l'emprise à la liberté. Dérives sectaires au sein de l'Église. Témoignages et réflexions*, Sous la direction de Vincent Hanssens, Wavre, Éditions Mols, 2017, 320 p.

³ Frédéric MARTEL, *Sodoma. Enquête au cœur du Vatican*, Paris, Robert Laffont, 2019, 632 p.

l'intention de partir ?". Mais Simon-Pierre lui répondit : "Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as les paroles de vie éternelle" » (6,66-68). Le contexte est tout autre. Chez Jean ce sont les paroles tellement provocantes de Jésus que beaucoup ne peuvent entendre et qui pour cette raison s'en vont. Aujourd'hui, à l'inverse en quelque sorte, c'est le caractère scandaleux de pratiques qui ont lieu au cœur même de notre communauté de foi. Mais la question de Jésus nous est aussi posée. Nous est-il possible de répondre par rapport à l'Église : à qui irions-nous ? C'est là que nous trouvons les paroles de vie. Mais à quelle condition pouvoir le dire encore en vérité et librement ?

2. Comment en est-on arrivé là ?

Il n'y a certainement pas une explication ou une cause uniques à tant de dérives, ces dérives n'étant d'ailleurs pas toutes de même type. Je relève certains éléments de compréhension qui me semblent fondamentaux.

2.1 Au sujet des crimes pédophiles

Considérer la pédophilie comme relevant d'une véritable criminalité est récent. On savait que cela existait, mais on fermait les yeux. Dans l'Église, en ce qui concerne les prêtres et religieux en particulier, on ne se souciait pas des victimes, mais on dénonçait seulement une pratique contraire à la chasteté. Comme le dit Marie-Jo Thiel : « L'abus sexuel par des clercs sur des mineurs n'est initialement et principalement compris que comme un délit contre le sixième commandement du Décalogue, dans un sous-point qui empêche, au moins en partie, de prendre en compte pleinement cet abus et leurs conséquences pour les victimes⁴. » Et il y a une « inversion du crime » : la victime est accusée d'avoir été séductrice. « Les victimes rencontrées expliquent comment, de victimes, on les conduit à penser et apparaître comme des coupables. L'abuseur, mais aussi l'environnement, leur fait endosser la responsabilité de la séduction⁵. »

Sœur Veronica Openibo, nigériane, qui avait été invitée par le pape à s'exprimer devant les évêques lors du sommet sur la protection des mineurs en février dernier a dit avec toute clarté : « Des enfants et des adultes vulnérables souffrent et il faut que cela cesse !⁶ »

À ce sujet, François met durement en cause le cléricanisme. De quoi s'agit-il ? Ce cléricanisme comporte une double dimension. D'un côté, il consiste en un abus de pouvoir de la part de clercs. Il s'agit d'une pathologie, d'une déviance morale et spirituelle particulièrement grave, et c'est cela qui est directement dénoncé par François. Mais, par ailleurs, ce cléricanisme repose aussi sur une certaine conception, une figure instituée et fondée théologiquement de l'identité du prêtre.

⁴ Marie-Jo THIEL, *L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs*, Paris, Bayard, p. 580. Marie-Jo Thiel est médecin, théologienne et éthicienne, professeure à la faculté de théologie catholique à Strasbourg

⁵ Olivier BOBINEAU, Constance LALO et Joseph MERLET, *Le sacré incestueux. Les prêtres pédophiles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2017, p. 40.

⁶ *La Croix* du 4 décembre 2019.

Derrière ces déviances et ces abus qui portent gravement atteinte à l'identité des personnes, il y a un problème fondamental : la difficulté de se situer à sa juste place.

Je cite Véronique Margron⁷ : « Qu'il soit entre frère et sœur, entre parent et enfant, entre grands-parents et enfant, oncles et tantes et neveux, entre religieux et enfants ou adolescents, l'inceste et ses apparentés introduisent toujours de la dissymétrie, de la confusion des places puisque la tendresse légitimement attendue se transforme en acte sexuel et sensuel. Celui qui doit être protégé dans son intimité se trouve exposé et même surexposé. Je parle bien de la place et pas seulement du rôle. Il ne s'agit pas ici simplement d'occuper avec intelligence son rôle parental, son rôle de père ou de mère, d'oncle ou de tante, de parrain ou de marraine, ou encore de prêtre ami de la famille ou responsable des scouts, mais il s'agit d'être à la bonne place. Dans nos sociétés occidentales, nos rôles ont évolué durant le siècle dernier, tant au sein de la famille que dans l'Église et dans la société. Et c'est la plupart du temps un vrai progrès dans la reconnaissance mutuelle et l'équité. Mais ces rôles ne modifient pas pour autant les places. Un père plus proche de son enfant, plus affectueux, qui prend soin de son nourrisson au quotidien n'en est pas moins père que celui qui s'en désintéresserait. Un prêtre, qu'il soit plutôt distant ou au contraire proche, n'est pas moins prêtre. Dans le drame, l'enfant saura que sa place d'enfant lui a été volée par cet adulte qui usurpe une place interdite⁸. »

Cette approche à partir de la place est fondamentale. Mais il faut aussi souligner une approche complémentaire. Où cet abus de pouvoir prend-il racine ? Une racine majeure de cet abus réside dans le caractère sacré dont est revêtu le prêtre. La théologie classique donne à entendre que l'ordination présente une dimension proprement ontologique, c'est-à-dire qu'elle touche l'être-même du prêtre : le prêtre, de par son ordination, n'est plus un chrétien ordinaire, son être qui est changé. Par sa nature il est institué représentant autorisé de Dieu et il participe directement au pouvoir du Christ, il agit « in persona Christi » selon les mots de la théologie classique. Les textes, y compris Vatican II malheureusement, parlent de pouvoir sacré. Le prêtre a le pouvoir d'effectuer la consécration du pain et du vin : dans cette perspective, qu'un laïc prononce les mêmes paroles, fasse les mêmes gestes, il ne se passe rien, le Christ n'est pas présent. Le prêtre est seul à avoir le pouvoir de pardonner les péchés : sans l'acte du prêtre, le pécheur reste nécessairement dans son péché, et donc sous la condamnation de Dieu... Du fait de ce caractère sacré, le prêtre demande et mérite respect parce qu'il est plus ou moins un être saint et donc à part. Symboliquement, il est intouchable comme, analogiquement, on considérerait autrefois qu'un calice, parce que sacré, ne peut être touché par un laïc...

Se sachant intouchable et vénéré, le prêtre peut tout se permettre et abuser de son pouvoir, de son statut, en laissant entendre et parfois en disant explicitement que ce qu'il fait sexuellement à un jeune est pour son bien : sa parole est aussi sacralisée. Se sachant respecté et intouchable, le prêtre peut plus facilement céder à la tentation, et cela d'autant

⁷ Sœur dominicaine, théologienne, professeure d'éthique à la faculté de théologie d'Anger, et actuellement présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France.

⁸ Véronique MARGRON, *Un moment de vérité*, Paris, Albin Michel, 2019, pp. 81-82

plus qu'il n'est peut-être pas suffisamment équilibré psychologiquement, qu'il se sent mal dans sa peau, ne supporte peut-être pas un certain isolement affectif.

Dans ce rapport entre le prêtre sacré et la victime, il y a un troisième terme qui joue : l'entourage, la communauté qui, non seulement, valorise cette sacralité du prêtre, mais fait entendre que les accusations ou soupçons sont de l'ordre de l'impensable, donc du mensonge... Nombre de victimes disent aujourd'hui clairement qu'on n'a pas voulu les entendre, ni en famille, ni du côté des représentants de l'Église...

Le crime pédophile n'est certes pas le propre de l'Église, loin de là. La grande majorité des cas est intrafamilial et il y a pédophilie dans pratiquement toutes les institutions qui rassemblent des jeunes : pensionnats, orphelinats, mouvements de jeunes, clubs de sport, etc. Il est impossible d'avoir des chiffres globaux parce que ce ne sont pas des institutions plus ou moins centralisées comme l'Église. La proportion est cependant certainement plus élevée au sein de l'Église au moins dans certaines régions (il y a infiniment moins de prêtres que de pères de famille !)⁹. Cette disproportion négative est étroitement liée à ce caractère sacré. Les religieux non prêtres et dans une moindre mesure les religieuses engagés dans l'enseignement participent de quelque manière de ce caractère sacré. Cela explique aussi qu'il n'y a pas seulement des crimes pédophiles, mais aussi des abus sexuels sur des adultes : le viol de jeunes religieuses en témoigne, de même que les pratiques sexuelles entre enseignants et séminaristes. Ces révélations ont un caractère proprement scandaleux en ce qui concerne l'Église parce que les auteurs de ces pratiques criminelles ou gravement déviantes contredisent radicalement le message dont ils sont institutionnellement porteurs, le message évangélique et son attention particulière aux plus faibles, aux personnes vulnérables.

L'étendue du phénomène s'explique aussi par l'omertà. L'institution se protège, ce qui est le propre de toute institution. Si les choses étaient révélées, le crédit de l'institution serait gravement atteint. Il faut laver le linge sale en famille, surtout que rien ne sorte. Pour éviter toute forme de publicité on fait semblant de ne pas voir, de ne pas savoir. Et donc on n'intervient pas. Éventuellement, on achète le silence par une transaction financière... Par une telle pratique, la souffrance des victimes est totalement ignorée.

Benoît XVI met en cause la dissolution des mœurs et la liberté sexuelle depuis 1968. Ce n'est cependant pas une explication générale. Nombre de cas se situent en effet dans les années 50. Mais il y a sans doute aussi quelque chose de cela. Dans la fin des années 60 et début 70, des personnalités, entre autres des professeurs d'université, ont dit, écrit et enseigné que la pédérastie ou la pédophilie pouvaient jouer un rôle positif d'éducation et d'initiation pour les jeunes. Cela a été le cas à l'université de Louvain et à Paris. Des grands journaux comme *Le Monde* ou *Libération* ont publié des chroniques en ce sens¹⁰.

⁹ En Australie, selon une enquête gouvernementale, « sept pour cent des religieux catholiques australiens ont fait l'objet d'accusations d'abus sexuels sur des enfants entre 1950 et 2010. Dans certains diocèses, la proportion atteignait 15% de prêtres soupçonnés de pédophilie. L'Ordre des Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu était le pire, avec 40% de ses membres mis en cause. » (*Le Figaro*, 15.12.17). Selon cette même enquête, pour l'ensemble de la population masculine, on serait à 2 ou 3% : la différence est donc très significative.

¹⁰ Cf. dans Wikipédia l'article très documenté « Apologie de la pédophilie ».

Qu'à l'époque, des séminaristes ou des jeunes prêtres soient touchés par un tel discours n'était certainement pas inoffensif...

Certains lient directement la pédophilie à l'homosexualité. Il est cependant bien montré que l'étendue de la pédophilie dans le clergé n'est pas liée à l'homosexualité, même si celle-ci a joué et joue un rôle : l'homosexualité est bien plus orientée vers des pratiques entre adultes. Ce qui pose d'autres questions, comme l'a bien montré *Sodoma*.

2.2 Abus de pouvoir et de conscience

Le cléricisme, comme le mot l'indique, concerne les clercs : la représentation que les prêtres se font d'eux-mêmes comme membres de l'Église séparés et sacratisés par rapport au chrétien ordinaire. Il concerne aussi la manière dont les laïcs considèrent les prêtres, leur rôle, leur pouvoir, leur distinction, et donc se situent par rapport à eux en renforçant cette image. En ce sens, il y a des laïcs cléricaux.

La question des abus de pouvoir et de conscience peut être liée au cléricisme, mais est plus large. Ces abus peuvent aussi être le fait de laïcs qui exercent une autorité religieuse au sein d'associations, de mouvements, de congrégations religieuses. Il s'agit d'une forme d'absolutisation de l'obéissance religieuse, impliquant explicitement le renoncement à la volonté propre et donc au jugement personnel de conscience, obéissance imposée par la personne en responsabilité au nom de sa fonction qui lui permet de prétendre être l'expression immédiate de la volonté de Dieu. Dans certains cas, cela peut conduire à des abus sexuels, mais c'est bien plus large. Ici aussi, il s'agit d'une question de place : le guide spirituel prétend occuper la place de Dieu, sa parole est quasi la parole de Dieu. Il commence à y avoir des dossiers bien documentés à ce sujet. Un exemple, les déviations qui ont eu lieu au sein de communautés des Focolari, déviations directement liées à la théologie mystique de la fondatrice Chiara Lubich. De multiples témoignages ont été réunis et une analyse de cette théologie a été faite afin de contrer le processus de béatification qui est en cours. J'espère que ce processus sera bloqué.

Ces abus sont profondément destructeurs des personnes, à peu près autant que dans le cas des abus sexuels. Les suicides ne sont pas rares.

Les crimes pédophiles, les abus sexuels sur adultes (comme le viol de jeunes religieuses) et les abus de conscience ont en commun de toucher des personnes vulnérables. Dans toute relation d'autorité il y a une asymétrie entre la personne qui a autorité (parents, enseignants, médecins, animateurs de jeunes, prêtres, supérieurs religieux, etc.) et la ou les personnes placées sous cette autorité. Il y a toujours emprise de l'un sur l'autre. Cette emprise est saine quand elle est mise au service de l'autonomie et du bien du sujet. Il y a abus d'autorité quand cette emprise est utilisée au profit de la personne qui a autorité et au détriment de celle qui est placée sous son autorité, profit sexuel ou affectif, de domination, financier... La liberté du sujet est alors gravement compromise. L'emprise est particulièrement forte et destructrice quand la personne religieuse qui a autorité identifie son comportement à la volonté de Dieu.

2.3 L'homosexualité dans le clergé

L'enquête *Sodoma* est accablante. Même s'il peut y avoir parfois exagération ou généralisation indue, ou manque de nuances, on ne peut mettre en cause le fond de

l'accusation. *Sodoma* ne dénonce pas le fait qu'il y ait des homosexuels ou une proportion plus importante d'homosexuels dans le clergé. Il dénonce la constitution de réseaux, réseaux d'influence et de pouvoir qui gangrènent le fonctionnement des institutions ecclésiastiques.

Martel a à ce sujet un élément d'explication qui est sans doute pertinent, au moins pour une part. Pourquoi une telle présence de l'homosexualité parmi les prêtres et dans les séminaires ou maisons de formation religieuse ? Quand l'homosexualité en tant que telle est condamnée dans la société et quand repose un véritable tabou sur le sujet, un jeune ne se sentant pas trop bien dans sa peau et pas attiré par les femmes, se découvrant parfois explicitement homosexuel, mais souvent pas clairement, un tel jeune peut être tenté par la prêtrise ou la vie religieuse. Il se dit et espère qu'il pourra peut-être guérir d'une telle tendance dont il se sent coupable : certains disent avoir cru que du fait de l'ordination le problème serait définitivement résolu. Mais ce jeune tombe dans un milieu où d'autres ont fait le même calcul, et où certains un peu plus anciens sont passés à la pratique. Un enchaînement met en place une forme de solidarité entre homosexuels, cette réalité étant couverte d'une chape de silence par rapport à l'extérieur. Et dans certains cas, il y a alors création d'une sorte de mafia de reconnaissances réciproques, d'appuis, de pouvoirs... Et cela jusqu'au sommet de la Curie romaine.

Le problème réside donc quand se mettent en place entre prêtres et évêques homosexuels des liens de copinage, ce qui a été le cas dès la formation dans certains séminaires et certaines maisons de formation de religieux, et quand se développent des réseaux de pouvoir plus ou moins occultes.

Ici encore l'omertà a joué pour ne pas mettre en cause la crédibilité de l'institution.

2.4 Se situer à sa juste place

L'approche à partir de la place est fondamentale. Mais trois élargissements me semblent nécessaires.

Il ne s'agit pas seulement de l'abus sexuel. Cette question de la place juste concerne tout autant le ou la supérieur·e religieux (y compris dans les mouvements laïcs) ou le directeur de conscience : l'abus de pouvoir et de conscience est aussi une usurpation de place par rapport à une personne en situation fragile.

Par ailleurs, en ce qui concerne les prêtres, il faut souligner les ambiguïtés du titre de père. Ce titre n'est sans doute pas totalement illégitime, malgré la mise en garde de Jésus : « ne vous faites pas appeler père ». La paternité spirituelle bien comprise a du sens, je pense. À condition qu'on tienne sa place. Il peut y avoir une dérive par laquelle, en raison de ce rapport à la paternité, quand le prêtre ou le supérieur religieux usurpe la place de Dieu Père. Le titre de père comporte de fait le risque d'induire l'abus de pouvoir. Personnellement, je me réjouis de ce que, dans notre Ordre depuis Vatican II, officiellement nous ne nous désignons plus comme pères mais comme frères, et nous demandons donc généralement d'être aussi appelés ainsi.

Je pense qu'à partir de cette approche de la juste place, il est aussi possible d'analyser les dérives qui se situent sur le plan financier et sur celui de modes de vie particulièrement luxueux : il s'agit toujours de manifester les atours du pouvoir, un pouvoir usurpé.

3. Et nous maintenant ?

François en a appelé à la participation de tous pour sortir de cette crise.

Cette participation, pour nous, peut se situer à deux niveaux, outre le fait de bien comprendre les tenants et aboutissants de la crise : je viens d'essayer d'y aider.

Le premier niveau se situe quant à l'intelligence de la foi aujourd'hui : il s'agit de penser autrement un certain nombre de catégories théologiques et de pratiques instituées par lesquelles la foi s'exprime dans l'institution ecclésiale. Si, comme le dit très clairement François, la crise est systémique, il y a lieu de poser des questions précisément sur le système, et se demander ce qui devrait être changé.

Le second niveau est celui de l'agir personnel et communautaire : comment élargir de façon responsable l'espace du possible en cohérence avec cette perspective.

3.1 Les mises en cause doctrinales et institutionnelles

Ce qui se révèle crûment depuis quelques années met en cause l'image classique du prêtre, mais pose aussi question sur la doctrine, et donc la théologie, qui fonde cette image. Il y a lieu de faire ici un petit détour pour montrer la nécessité aujourd'hui de repenser certaines évidences assez largement partagées en Église concernant tant les sacrements que le ministère.

Une première fracture majeure de l'Église présente, marquée par une opposition frontale à François, s'est effectuée à partir de la question des personnes divorcées et remariées et la possibilité ou non de les réintégrer pleinement dans la vie sacramentelle de l'Église, et donc dans la communion ecclésiale, question posée à l'occasion des deux sessions du synode sur la famille¹¹.

Si le synode sur la famille a laissé la question en suspens, ni pour ni contre, François dans son document de conclusion *Amoris laetitia* n'a pas dit un oui clair, mais a laissé entendre entre les lignes sa position personnelle d'ouverture. Je pense qu'il n'a pas dit clairement sa volonté d'ouverture et d'accueil en cohérence avec son désir de développer une véritable collégialité épiscopale (autrement dit en ne voulant pas imposer cette ouverture au nom de son autorité pontificale) : c'est aux évêques qu'il appartient de prendre leur responsabilité. Cette ouverture il l'a clairement exprimée à différentes occasions, principalement par la lettre adressée à la conférence épiscopale de la région de Buenos Aires en Argentine, lettre rendue publique, par laquelle il dit explicitement que la pratique d'ouverture mise en place par cette conférence épiscopale régionale correspond à l'interprétation exacte d'*Amoris laetitia*. Jusqu'à présent, seules deux conférences épiscopales se sont clairement exprimées dans la ligne d'ouverture souhaitées par François : celle de Malte et celle de Belgique. La Commission Famille de la conférence épiscopale d'Allemagne est aussi claire. Deux conférences épiscopales, celle de Pologne et celle d'Afghanistan ont déclaré qu'*Amoris laetitia* ne changeait rien à la doctrine imposée par Jean-Paul II.

¹¹ Voir à ce sujet Ignace BERTEN, *Les divorcés remariés peuvent-ils communier ? Enjeux ecclésiaux des débats autour du Synode sur la famille et d'Amoris laetitia*, Namur, Lessius, 2017, 365 p.

François et la majorité des évêques favorables à cette ouverture disent que cela ne change rien à la doctrine du mariage, que c'est une question qui relève de la pastorale de la miséricorde. Je pense que ce n'est ni cohérent ni tenable. Que signifie en effet l'indissolubilité, qui est une notion canonique et donc juridique autant que théologique, si on admet une nouvelle union possible ? Affirmer que, pour un mariage chrétien valide, il faut qu'il y ait une véritable intention de fidélité et donc de faire tout pour que l'union puisse durer toujours est autre chose que l'affirmation d'un statut d'indissolubilité. Par ailleurs si on reconnaît que, suite à un échec, qui demande à être reconnu comme tel, et si les conditions de justice sont remplies vis-à-vis de l'ex-partenaire et vis-à-vis des enfants et si de plus il y a désir de pardonner, une reconstruction est possible au sein d'une nouvelle union, et quand la foi est vivante, pourquoi dire que la bénédiction de Dieu qu'on invoque alors n'est pas de type sacramentel ? Qu'est-ce que le sacrement ?

La mise en cause du cléricisme, si on la prend au sérieux, conduit à s'interroger aussi fondamentalement sur le ministère et le sacrement de l'ordre. L'histoire a fait qu'en Occident tout le ministère sacramentel en est venu à se concentrer sur le prêtre sous une forme unique et très déterminée et limitée : un homme célibataire et engagé à vie. Depuis longtemps de multiples questions se posent à ce sujet : ordonner des hommes mariés (la question est posée pour le synode sur l'Amazonie) ; ordonner des femmes : officiellement, Jean-Paul II a déclaré que c'est définitivement non. Il faut reconnaître que culturellement cette exclusion des femmes n'est pas tenable. Une question qui avait déjà émergé au concile, mais a été écartée est la possibilité d'ordination de diaconesse. En son temps, Paul VI avait relancé la question, mais la réponse a été négative. François l'a relancée il y a trois ans. La commission n'a pu se mettre d'accord sur la base d'une référence historique totalement anachronique : on s'est demandé si les diaconesses dont il est question dans les textes néotestamentaires et autres textes du 2^e s. ont bien été sacramentellement ordonnées, alors que l'idée même d'ordination sacramentelle n'existe pas à l'époque. Le synode pour l'Amazonie a relancé la question, et François a dit qu'elle devait être reprise.

Mais il faut reposer les questions de façon beaucoup plus radicale : de quoi aujourd'hui les communautés chrétiennes ont-elles besoin pour vivre et célébrer leur foi¹², compte tenu de la raréfaction des vocations presbytérales ? Le ministère presbytéral tel qu'il est défini aujourd'hui est, en effet, incapable de répondre réellement à cette question si on centre tout sur lui.

Je pense qu'il y aura toujours sens que certains croyants, hommes ou femmes, célibataires ou mariés, s'engagent personnellement à vie au service de l'Église et des communautés. Et il y a sens pour que certains optent, pour cela, pour le célibat. Mais je pense qu'à côté de cette forme de ministère, il est indispensable de mettre en place d'autres formes beaucoup plus souples et différenciées. Je parle personnellement en ce sens de délégation sacramentelle. Il ne s'agit donc pas d'une ordination, mais d'une mission précise, ouvrant à la présidence de l'eucharistie et l'offre des sacrements, en lien avec une fonction déterminée : présidence de communauté paroissiale, aumônerie d'hôpital ou de prison, fonction de supérieure dans une communauté féminine, etc. Mission comportant un

¹² Cf. Edward SCHILLEBEECKX, *Plaidoyer pour le peuple de Dieu: histoire et théologie des ministères dans l'Église*, Paris, Cerf, 1987.

mandat ecclésial et fondant donc une autorité ; délégation limitée dans le temps et le lieu en lien direct avec l'exercice de la responsabilité et de la mission, ce qui est fondamental pour éviter une cléricisation. Sans oublier les services proprement diaconaux de solidarité, de charité, de présence à la société. Le synode sur l'Amazonie demande explicitement qu'on pense de nouvelles formes de ministérialité (terme qui est utilisé plusieurs fois). En ce sens, il s'agit d'une véritable décléricisation de l'ensemble des ministères.

Je suis aussi convaincu que le sens du pardon offert tel qu'il en est témoigné par Jésus dans les évangiles n'est pas d'abord de l'ordre du pouvoir (c'est la question des scribes et pharisiens : qui a le pouvoir de pardonner les péchés sinon Dieu ?), mais de la mission : tout croyant, quand les circonstances le permettent, reçoit mission d'offrir le pardon et la réconciliation du pécheur avec lui-même et avec Dieu. À côté de cela et pour ouvrir l'accès au pardon, il est bon que l'Église donne mission à certains pour ce ministère. Mais ce pourrait aussi être un ministère particulier.

C'est parce que les ouvertures de François mettent profondément en cause la théologie traditionnelle de l'Église catholique que les oppositions internes sont aussi violentes.

François en appelle à une Église synodale, où tous aient la parole, et une parole totalement libre. Il y a urgence à développer des lieux de parole et de réflexion à partir de l'expérience concrète des croyants. Il faut aussi repenser le ministère des évêques et celui du pape comme ministère d'autorité doctrinale. Je pense que François, sans le dire, mène une opération de désinfaillibilisation du ministère pontifical, en mettant en cause, également sans le dire, le nouveau concept théologique et canonique de vérités définitives imposé par Jean-Paul II sous l'impulsion de Ratzinger.

Voilà pour les perspectives théologiques. Il y a vraiment du travail sérieux à opérer par les théologiens en lien et en dialogue tant avec les évêques qu'avec les croyants et leur expérience croyante. Il s'agit de mettre en œuvre une véritable synodalité, c'est-à-dire une participation active de tous, telle que la demande avec insistance le pape François. Je pense que le processus synodal mis en route par l'Église en Allemagne pourra être significatif d'une telle démarche. Mais il est sûr qu'il ne se développera pas sans tensions. Et les changements demanderont du temps, et donc de la patience.

Il faut accepter, dans une telle perspective, que l'Église s'ouvre à certaines expérimentations, locales sans doute, au niveau d'un pays ou d'un groupe de pays, avec évaluations sérieuses, c'est-à-dire en acceptant aussi erreurs ou échecs.

3.2 Que faire ?

Par rapport à une telle perspective ecclésiale, qu'est-ce que le croyant ordinaire, qu'il soit prêtre ou laïc, peut faire ? Plusieurs pistes possibles.

– 1. Il faut d'abord ajuster le regard. L'institution de l'Église est marquée par des aspects proprement pervers, en contradiction avec l'Évangile : il importe d'être lucide à cet égard, sans se voiler les yeux. Mais si l'institution est et restera nécessaire, l'Église ne se réduit pas à l'institution : l'Église c'est d'abord la communauté de tous les croyants. Or, même si numériquement les chrétiens sont en diminution dans nos pays, l'appartenance à cette communauté est plus large que le cercle des pratiquants, de nombreux lieux animés par

les croyants sont vivants, et de nombreuses initiatives tant spirituelles que sociales sont portées par des croyants : l'Église est bien plus vivante que les chiffres.

– 2. Il est important de se former pour pouvoir penser autrement et sortir de certaines évidences non réfléchies, parce qu'on a toujours pensé et agi ainsi en Église. En s'interrogeant, entre autres, sur ce toujours : beaucoup de choses n'ont pas été toujours comme on le pense ; d'autre part, ce n'est pas parce qu'on le faisait ainsi depuis l'origine, que cela s'impose nécessairement aujourd'hui alors que nous vivons dans un contexte culturel tout autre. Il y a un déconditionnement des esprits à effectuer, et cela n'est possible que dans le cadre d'un partage des réflexions et des études sérieuses, dans l'écoute réciproque et sans tabous, avec une totale liberté de parole, en vue d'un discernement.

– 3. Il importe ensuite localement de mettre en œuvre aussi loin que possible des pratiques cohérentes avec la perspective espérée. Profiter de toutes les marges de liberté et d'initiative là où c'est possible, en développant le maximum de collaboration avec les laïcs, à tous les niveaux de responsabilité, hommes et femmes : certains évêques sont ouverts à des déplacements, d'autres non. À certains endroits des choses sont possibles, à d'autres non. À certains endroits il est possible d'agir ouvertement, à d'autres il vaut mieux le faire discrètement.

– 4. Il y a lieu aussi de réfléchir à la place de la transgression. Il y a plus de quarante ans que nous avons mis en place dans le Brabant wallon une pastorale spécifique d'accueil des personnes divorcées et divorcées remariées, conduisant pour ceux et celles qui le souhaitent à une réconciliation sacramentelle, avec l'appui discret de l'évêque : cette pastorale particulière était incluse dans la pastorale familiale. Cette pratique était accompagnée d'une réflexion et d'un approfondissement proprement théologiques. Il peut en aller de même aujourd'hui pour l'accueil de couples homosexuels : un groupe de travail de la conférence épiscopale allemande va très majoritairement en ce sens. Dans un domaine moins conflictuel, mais important aussi pour l'avenir, il y a la question de l'intercommunion avec les protestants et plus difficilement, mais cela se fait parfois, avec les orthodoxes. Les choses bougent parce que des croyants sont capables d'anticipations pratiques. Il y a lieu de s'interroger sur le sens de ces communautés, paroissiales ou non, où plus ou moins régulièrement l'eucharistie est célébrée en l'absence de prêtre, façon de rencontrer le « droit fondamental d'accès à l'eucharistie pour tous », réaffirmé par le Synode sur l'Amazonie en écho à Vatican II.

– 5. Il y a un autre lieu de pratiques transgressives dans le domaine éthique. Il faut reconnaître qu'il y a une mainmise de l'autorité doctrinale de l'Église sur l'ensemble des questions qui concernent le corps. Il y a longtemps que les femmes et les couples croyants ont appris à transgresser concernant la contraception, en revendiquant l'autonomie de leur décision de conscience, soutenus de fait par nombre d'évêques et de prêtres. Des questions difficiles et très délicates se posent aujourd'hui concernant l'avortement ou l'euthanasie et d'autres nouvelles pratiques biomédicale. Une pratique discrète très réfléchie existe dans certains hôpitaux catholiques en faisant place à l'écoute, à l'accompagnement, au discernement et finalement au jugement de conscience et à la décision des personnes.

– 6 Une autre ligne d'action est importante aujourd'hui. Beaucoup de croyants se scandalisent face à tant de scandales. Il y a de quoi. D'autres se découragent. La tentation de tout abandonner est présente. Il importe que nous nous soutenions mutuellement dans un mouvement d'espérance, même si nous n'avons pas beaucoup de prise, et dans un mouvement de résistance partagée et réfléchi. Toutes les modestes pratiques locales de responsabilité partagée, de soutien dans les mouvements, d'initiatives de solidarité vont en ce sens.

En conclusion, la crise que nous vivons est révélatrice à la fois de dysfonctionnements graves au sein de l'Église, mais aussi d'impasses de la doctrine et de la discipline dans le temps présents, impasses qui font obstacle à l'annonce de l'Évangile comme bonne nouvelle pour tous. Cette crise peut être une chance d'un chemin ecclésial plus évangélique. Ce n'est pas gagné. Ce chemin est et sera ardu et long. Mais il dépend, très modestement de chacun de nous et de tous les croyants en de multiples lieux, qu'il aboutisse pour le bien de toute l'Église.